



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des relations
avec les collectivités locales

Melun, le 29 NOV. 2023

Affaire suivie par
Bureau des Finances Locales
pref-finances-locales@seine-et-marne.gouv.fr

Soprali

Le Préfet de Seine-et-Marne
à
**Monsieur le Président du
Conseil Départemental
Mesdames et Messieurs les
Présidents d'E.P.C.I.
Mesdames et Messieurs les
Maires**

Objet: - Élaboration, vote et transmission des documents budgétaires – légalité des délibérations à caractère budgétaire ou financier – Exercice 2024 -
P.J. : 15 fiches pédagogiques

Au vu des nombreuses demandes de conseils émanant de collectivités et E.P.C.I. et de l'application du référentiel budgétaire et comptable **M57**, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe du présent courrier des fiches qui rappellent, par thématique, les principes en matière réglementaire et budgétaire nécessaires à l'élaboration, au vote et à la transmission des décisions et documents budgétaires pour 2024.

Ces fiches seront parallèlement versées sur le site internet de la préfecture, sous la rubrique « collectivités locales- finances communales -budget » et seront régulièrement mises à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au respect de ces instructions, et plus particulièrement, aux spécificités de la comptabilité M57 qui nécessitent des décisions préalables au vote du budget primitif.

Bien entendu, le bureau des finances locales de la Direction des relations avec les collectivités locales reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le préfet de Seine-et-Marne,


Pierre ORY